

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL

Département du VAR

Arrondissement de BRIGNOLES

DEL . 58 / 2020

Nombre de Membres

L'An deux mil vingt le Lundi 30 Novembre ,

En exercice : 27

De Présents : 26

De votants : 27

ses

Le Conseil Municipal étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de séances après convocation légale, sous la présidence de M. BRUN Fernand, agissant en qualité de Maire.

Etaients présents :

M. ADAM Stéphane -M. AIGUESPARSES Cédric-M. BENEDETTO Nicolas-Mme BOUCHER Julie-Mme BOULANGER Tamara-M. CAMARA Célestin-Mme DEZ Marylène-M. FERRARI Fabien-Mme GACNIK Marie-France-M. HÉRAUD Jean-François-M. HURET David-Mme LECUREUX Aurore-Mme NICODEMO Mélissia-Mme OLIBE Carole-M. ROSSI Patrick-M. SANTONI Jean-Mme SCOTTO Fabienne-Mme PRUNET Sophie-M. TASSY Jacques-Mme THIERRY Martine-Mme TROISI Valérie-Mme YZQUIERDO Laurence-M. SEIGNOBOS Jean-Luc-Mme DUPONT Karine-Mme AURIOL Anne

Procurations : M. FRELIER Laurent donne procuration à M. SANTONI Jean-

Etaients absents excusés- néant.

Délibération portant prorogation du règlement intérieur du périscolaire et services scolaires de la Commune jusqu'à la fin de l'année scolaire 2020-2021.

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Locales à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil, M. BENEDETTO Nicolas ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées

Monsieur le Maire expose que lors du conseil municipal de Juillet 2020, le Conseil municipal avait procédé à l'adoption du règlement intérieur des services périscolaires pour la période allant de la rentrée de Septembre à Décembre 2020, dans l'attente de mettre en place un logiciel et revoir la tarification des différents services pour le restant de l'année scolaire.

Après réflexion, il apparaît plus sage de terminer l'année scolaire 2020-2021 avant de procéder à l'installation du nouveau logiciel, revoir la tarification si nécessaire et procéder ainsi aux inscriptions sur le nouveau logiciel directement .

De ce fait Monsieur le Maire propose de proroger le règlement intérieur des services périscolaires et cantine jusqu'à la fin de l'année scolaire 2020-2021 .

Le Conseil municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après délibérations décide à l'unanimité de proroger jusqu'à la fin de l'année le règlement intérieur du périscolaire et des services scolaires tels qu'annexé à la présente délibération .

Pour extrait conforme au registre des délibérations

BRUN Fernand
Maire de PIGNANS



BRUN
FERNAND
MAIRE DE PIGNANS